

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 14 mai 2019, à 19h00, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 4	M. Christian Lupien		
Siège # 5	Branda Cotton	Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Le conseiller, M. Richard Kirouac et la conseillère, Mme Branda Cotton sont absents à cette séance.

Mme Joanie Lemonde, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 32 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

(2019-05-020)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. Dépôt du rapport financier 2018

Mme Joanie Lemonde présente M. Maxime Breault, représentante de la firme comptable Groupe RDL.

Le rapport de l'audition pour l'année 2018, préparé par la firme comptable Groupe RDL est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

M. Maxime Breault, comptable agréé de cette firme, fait une présentation des faits saillants de ce rapport.

(2019-05-021)

**Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'accepter les états financiers 2018 et le rapport de l'auditeur tel que présenté.

4. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

5. Levée de l'assemblée

(2019-05-022)

**Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 49.

Robert Corriveau
Maire

Joanie Lemonde
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.